



MULHOUSE-ALSACE.FR

A photograph of several solar panels tilted at an angle in a grassy field under a clear blue sky. The panels are arranged in rows, and the grass is green and slightly overgrown.

Conseil d'Agglomération 23 novembre 2020

DOSSIER PRESSE | 23.11.20

CONTACT PRESSE

Olivier DIEU

06 02 08 38 76

03 89 66 70 96

olivier.dieu@mulhouse-alsace.fr

Sommaire

Introduction	03
---------------------	----

#ECONOMIE

Propos introductifs du Président	04
----------------------------------	----

m2A soutient les entreprises et exonère les loyers pour ses entreprises locataires	06
--	----

m2A exonère le Parc Expo de redevance pour plus de 126 000 €	07
--	----

m2A finance le nouveau restaurant universitaire de l'IIIberg à hauteur de 600 000 euros	08
---	----

m2A soutient l'implantation de l'Ecole 42 au KM0 à hauteur de 300 000 euros	09
---	----

#AMENAGEMENT

m2A et ses communes, territoire de la transition énergétique	11
--	----

#SPORT

JO 2024, m2A s'associe à la Fédération Française d'Athlétisme	12
---	----

m2A renouvelle sa convention de partenariat avec le CREPS	13
---	----

Introduction

En raison d'un calendrier de fin d'année chargé et de l'évolution du contexte sanitaire, m2A organise un Conseil d'Agglomération supplémentaire ce lundi 23 novembre en visioconférence.

L'essentiel des délibérations à l'ordre du jour a pour objectifs de :

1. Apporter le soutien plein et entier de l'agglomération aux acteurs économiques pendant la crise et engager la relance durable du territoire
2. Permettre aux communes de faire aboutir leurs projets relatifs aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et notamment le développement de parcs photovoltaïques en cohérence avec notre stratégie communautaire de transition énergétique à l'échelle du territoire.
3. Répondre aux enjeux stratégiques du sport de haut niveau dans l'agglomération et des Jeux Olympiques de Paris 2024 en particulier.

#ECONOMIE

Propos introductifs de Fabian Jordan, Président de m2A.

Il nous semblait symbolique de démarrer ce Conseil par les sujets économiques qui nous préoccupent particulièrement dans cette période. Ce second confinement est difficile pour tous, et particulièrement pour nos commerçants et artisans qui avaient déjà été bien affaiblis par la 1^{ère} vague covid.

Nous verrons ensuite deux délibérations qui régularisent d'ailleurs les mesures que nous avons mises en place.

Au début de ce reconfinement, nous avons retrouvé tous nos partenaires économiques immédiatement, pour nous assurer des dispositifs en place, avec la Banque de France notamment, mais aussi les chambres consulaires et fédérations et syndicats économiques, et nous avons mesuré pleinement la détresse des commerçants, financière, mais aussi psychologique, car être commerçant c'est bien souvent l'investissement de toute une vie, et sur cet aspect nos chambres consulaires sont à l'écoute avec des dispositifs adaptés et nécessaires.

Avec l'ensemble des Maires, nous avons également manifesté notre souhait d'une redéfinition de ces commerces dits de nécessité. Nous avons interpellé, comme beaucoup, le gouvernement dans ce sens, et également par le biais de nos parlementaires – et je remercie l'appui de Ludovic Haye qui est très impliqué sur ce dossier – mais aussi des associations d'élus dans lesquelles nous sommes très présents au niveau national.

Nous avons également en visioconférences territoriales, avec tous les maires, échangé sur les mesures que les uns et les autres ont déployées, puisque, comme vous le savez, ce sont les communes qui exercent la compétence du commerce : les communes ont ainsi mis en place de nombreuses actions, qu'il s'agisse de rencontres régulières avec leurs commerçants, des contacts téléphoniques, ou encore la mise en place d'outils numériques, comme le portail que la Ville de Mulhouse va ouvrir sous huitaine.

Chaque commune s'est engagée, légitimement, avec beaucoup de détermination et d'empathie aux côtés de ses commerces, qui sont le cœur battant de nos centre-ville, centre-bourgs et centre-villages. Les communes connaissent mieux que quiconque leurs commerçants et elles sont ce 1^{er} repère de proximité, essentiel.

L'Agglomération vient quant à elle, en accompagnement de par sa compétence du développement économique ; on ne peut être insensible à cette situation. C'est pourquoi nous avons répondu présents aux sollicitations des commerçants qui ont souhaité échanger avec nous, que ce soit à Mulhouse ou dans le nord de l'agglomération.

Je tiens à remercier Laurent Riche et Anne-Catherine Lutolf-Camorali qui se rendent disponibles et établissent les connexions utiles, notamment pour rationaliser les outils numériques à disposition, car il y a foison de plateformes et portails en tout genre... et là des passerelles sont à faire comme nous avons pu en parler avec les maires. Laurent pourra dire un mot de ces échanges ensuite, mais avant de lui donner la parole, je tiens à dire que l'Agglomération accompagnera ce mouvement, de sa place, et notamment en répondant à la demande des commerçants qui porte essentiellement sur un soutien en communication.

Par ailleurs, bien sûr, nous agissons financièrement de concert avec nos partenaires économiques que sont la Région, le Banque des Territoires, de Département et d'autres EPCI, au travers du Fonds Résistance qui intervient dans l'exonération des loyers des commerces. Nous y contribuons je vous le rappelle à hauteur de 600 000€ et notre service du développement économique est pleinement mobilisé et je tiens à les en remercier.

- *Seul le prononcé fait foi* -

#ECONOMIE

m2A soutient l'économie du territoire et exonère les loyers pour ses entreprises locataires.

Afin de soutenir l'activité économique des entreprises pendant la crise sanitaire et pallier, en partie, leur problème de trésorerie en réduisant le poids de leurs charges, m2A a fait le choix de mettre en œuvre un dispositif d'exonération partielle ou totale des loyers de mars à mai 2020 des entreprises hébergées par Mulhouse Alsace Agglomération et ses partenaires, CITIVIA et m2A Habitat.

L'exonération s'est adressée :

- **aux entreprises indépendantes impactées par des fermetures administratives** et confrontées à des perspectives de reprises contraintes (restaurants, coiffeurs, magasins de prêt-à-porter, de loisirs, professionnels de l'événementiel...).
- **aux entreprises indépendantes, éligibles au Fonds de Solidarité (moins de 10 salariés), ayant subi une perte de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires.**

Avec ses partenaires, m2A a clairement fait le choix de l'exemplarité et de la solidarité pour les entreprises en difficulté. Objectif affiché : amortir au maximum les effets de la crise économique

20 entreprises ont été éligibles et ont bénéficié d'une exonération de leurs loyers. Le montant des loyers non perçus par CITIVIA SPL et m2A Habitat s'élève ainsi à 64 014,18 euros que m2A compense selon le décompte :

- CITIVIA SPL : 59 217,00 euros (18 dossiers éligibles, 15 entreprises exonérées totalement de 3 mois de loyers, 3 dossiers pour lequel le Comité d'Agrément a fait preuve de souplesse en accordant une exonération partielle sur 1 ou 2 mois, aucun dossier incomplet rejeté)
- m2A Habitat : 4 797,18 euros (2 dossiers éligibles, 2 entreprises exonérées totalement de 3 mois de loyers, 1 dossier non rendu par l'entreprise malgré relances)

#ECONOMIE

m2A exonère le Parc Expo de redevance pour plus de 126 000 euros

Dans le cadre de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du Parc des expositions, Mulhouse Expo SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale) a en charge notamment l'organisation de foires et salons ainsi que la location d'espaces pour l'accueil de salons, congrès, colloques et spectacles.

Au titre de l'occupation du domaine public, le Parc Expo en tant que délégataire verse à la collectivité une redevance annuelle composée d'une part fixe dont le montant est fixé à 300 000 € (hors révision) et d'une part variable représentant 3,20 % du chiffre d'affaires.

Le Parc Expo est malheureusement toujours fortement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19. Suite à la fermeture sur décision administrative du Parc des Expositions, l'ensemble des manifestations accueillies pendant les mois de mars à juin 2020 a été annulé ou reporté, ce qui a engendré pour le délégataire une **perte de plus de 60 % du chiffre d'affaires sur le seul 1^{er} confinement**.

Au vu de ce contexte exceptionnel et conformément aux mesures de soutien aux entreprises de certains secteurs d'activités (dont l'événementiel) actées par le comité de pilotage économique mis en place par m2A, il est proposé d'accorder une exonération de la part fixe de la redevance pour une période de 4 mois (mars à juin 2020).

Le montant de l'exonération s'élève ainsi à 126 485, 04 € TTC.

En ce qui concerne les incidences de la situation d'urgence sanitaire actuelle et du 2^e confinement, il est proposé de les traiter à l'issue de la période de confinement en cours.

#ECONOMIE

m2A finance le nouveau restaurant universitaire de l'illberg à hauteur de 600 000 euros

Pour le bien-être et la qualité d'accueil des étudiants du territoire, les équipements de restauration du campus universitaire de l'illberg doivent être adaptés et améliorés.

A partir d'avril 2022, ils feront donc faire l'objet d'importants travaux pour répondre à de nombreux objectifs :

- augmenter l'attractivité en améliorant la qualité de l'offre actuelle et en proposant de nouveaux services aux étudiants et personnels de l'UHA,
- augmenter le nombre de repas produits par jour et le nombre de places disponibles,
- améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité,
- améliorer le fonctionnement des espaces et l'accessibilité,
- offrir de meilleures conditions de travail et d'accueil, l'acoustique notamment,
- améliorer les performances énergétiques et environnementales du bâti,
- optimiser et maîtriser le coût d'exploitation,
- ouvrir la possibilité de produire aussi en liaison chaude (nouveau par rapport à l'existant) pour une meilleure compétitivité dans le cadre des marchés lancés par m2A par exemple.

Les travaux, d'un montant de 13 millions d'euros TTC qui doivent débuter en avril 2022 et aboutir à une mise en service en septembre 2025 concernent un nouveau bâtiment de 2 360 m².

La participation de m2A au financement s'élève à 600 000 €.

#ECONOMIE

m2A soutient l'implantation de l'Ecole 42 au KM0 à hauteur de 300 000 euros

Afin d'assurer le développement économique du territoire, m2A doit répondre aux enjeux d'emploi et de compétences nouvelles notamment dans les entreprises du numérique. Un ambitieux projet d'implantation de l'Ecole 42 (école informatique d'un nouveau genre, créée par Xavier Niel) au KM0 permettrait d'y répondre en grande partie et serait un formidable atout pour notre territoire.

Une palette de nouveaux métiers

L'Ecole 42 forme principalement des développeurs en informatique, des développeurs d'applications mobiles, des administrateurs de systèmes et de réseaux, des experts en sécurité informatique, des chefs de projet et des concepteurs de jeux vidéo.

L'Ecole 42 est basée sur les principes suivants :

- **Une pédagogie originale, sans cours ni professeurs, s'appuyant sur une plateforme en ligne, sur le « pair à pair »** (pédagogie par le partage des connaissances, basée sur l'autonomie et l'entraide) et sur une forte « gamification » (intégrant des mécanismes de jeu dans le processus d'apprentissage),
- **Un programme individualisé** sur une durée indicative de 3 ans durant laquelle l'étudiant progresse à son propre rythme,
- **Une complète gratuité, sans frais d'inscription ni frais de scolarité** (à titre d'information, le coût prévisionnel d'un parcours unitaire sur 3 ans est évalué à 6 818 €),
- **Une accessibilité à tous, avec ou sans diplôme et sans condition d'âge** (sauf pour les candidats qui n'ont pas le Bac et qui doivent avoir au moins 18 ans),
- **Une conviction** : « On fait bien les choses que l'on aime et qui nous passionnent. La passion est à l'origine de l'investissement. L'investissement est le gage d'un travail de qualité ».

Elle s'adresse essentiellement à 3 types de publics :

- **Des professionnels en reconversion et des demandeurs d'emplois,**
- **Des jeunes en insertion, sans emploi ni formation** et qui possèdent déjà quelques notions de programmation,
- **Des étudiants, le plus souvent en reconversion** après une orientation qui ne leur a pas apporté satisfaction.

Grande Ecole du numérique

L'école 42 délivre des certifications labélisées « Grande Ecole du numérique », équivalentes à un Bac+3/Bac+5 en fonction de l'avancée dans le cursus. Quelques programmes en partenariat avec de grandes écoles (Centrale, HEC, Ecole Condé, ESCP, Science Po Paris, Sup de Pub...) permettent aux élèves de compléter leur formation informatique par des cours plus orientés sur le management et l'entrepreneuriat.

Un réseau international

L'Ecole 42 poursuit actuellement son développement aux niveaux national et international. Une dizaine d'ouvertures sont d'ores et déjà prévues en 2020 à travers le monde : Madrid, Sao Paulo, Abu Dhabi, Oman, Bangkok, Kuala Lumpur, Vienne). Mais à ce jour, en complément de Paris et Lyon, seules trois nouvelles implantations sont annoncées pour la France : Angoulême, Nice et Mulhouse.

Il s'agit pour l'Agglomération de participer à l'implantation de l'Ecole 42 au KMØ, à Mulhouse, dès septembre 2021, pour répondre à la pénurie des compétences numériques locales mais également pour développer le tissu entrepreneurial du territoire, en le rendant plus attractif pour des entreprises en quête d'un accès aux marchés français, allemand et suisse.

m2A contribue au projet, sous forme de subvention, à hauteur de 100 000 €/an, en 2021, 2022 et 2023, afin de contribuer aux coûts de fonctionnement. Cette contribution est sollicitée par l'association « e-nov Campus », porteur du projet.

E-nov Campus est déjà habilitée auprès de l'Etat comme organisme de formation, elle porte depuis 5 ans l'action de formation « Ligne numérique » labellisée Grande Ecole du Numérique (GEN) et assure l'animation du KMØ.

#AMENAGEMENT

m2A et ses communes, territoire de la transition énergétique.

Trois communes de l'agglomération sont concernées par des délibérations portant sur des modifications de leurs Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) dans le cadre d'installation de parcs solaires photovoltaïques. Une matérialisation concrète de l'ambition de m2A en matière de transition énergétique dans le cadre de son Plan Climat.

Les communes de Wittenheim et Ruelisheim souhaitent permettre l'aménagement d'une centrale d'énergie solaire photovoltaïque au sol sur le Terril Théodore situé sur leurs deux bans communaux.

D'une surface de 3,6 hectares, particulièrement bien exposés, le site présente des caractéristiques propices à l'implantation d'une telle installation.

Reconversion exemplaire d'une friche, le projet de centrale photovoltaïque permettra en outre :

- **de produire l'équivalent de la consommation d'électricité moyenne annuelle de plus de 1600 foyers hors chauffage, soit plus de 800 foyers toutes consommations d'électricité comprises**
- **d'éviter environ 99 tonnes équivalent CO₂/an.**

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour accompagner la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et accélérer le développement du photovoltaïque dans la région.

La commune de Habsheim souhaite permettre le développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur un délaissé des pistes de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offre « Post-Fessenheim » et en cohérence avec les cadres d'actions fixés aux échelles nationale, régionale et locale : la loi Grenelle II, le SRADDET et le Plan Climat de m2A.

Cette centrale photovoltaïque pourrait permettre d'alimenter en électricité près de 13 000 foyers du territoire et de rapprocher Habsheim de l'autosuffisance énergétique.

#SPORT

JO 2024,

m2A s'associe à la Fédération Française d'Athlétisme

Le Comité International Olympique a désigné Paris en 2017 comme ville hôte des jeux de 2024. m2A déjà labellisée « Terre de Jeux 2024 » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques vient d'être référencée (candidature unique et mutualisée des territoires) « Centre de Préparation aux Jeux » (CPJ) incluant de fait son inscription dans le catalogue recensant les CPJ qui sera proposé aux équipes internationales olympiques et paralympiques lors des Jeux de Tokyo en 2021. Un formidable atout pour le territoire.

Une véritable dynamique olympique

Parallèlement à cette dynamique olympique, un accord de partenariat portant sur 2019 et 2020 a été conclu entre la Ville de Mulhouse et la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), autour de 4 axes :

- Développement de l'athlétisme de haut niveau,
- Promotion de l'athlétisme pour tous
- Promotion du running
- Participation à la visibilité territoriale

Un partenariat renouvelé pour 2 ans

Ce partenariat est renouvelé pour 2021 et 2022 notamment à travers la mise à disposition d'équipements sportifs structurants et adaptés (Centre Sportif Régional Alsace et stade de l'III) nécessaires au déroulement des animations sportives.

L'assemblée générale de la FFA en 2021

Les actions fédérales menées contribueront en outre au rayonnement extérieur de m2A (promotion des infrastructures sportives, tenue de l'assemblée générale centenaire de la FFA en avril 2021, organisation de manifestations sportives événementielles d'envergure nationale...) avec des retombées économiques attendues en matière d'hébergement de sportifs, de restauration, de tourisme...

#SPORT

m2A renouvelle son partenariat avec le CREPS

Depuis 2007, l'implantation d'une antenne du CREPS* de Strasbourg au Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) a permis d'améliorer fortement l'offre de formation aux métiers du sport et plus globalement les conditions de vie des athlètes mulhousiens en Parcours d'Excellence Sportive (PES) ainsi que ceux identifiés comme « sportifs à fort potentiel ».

La convention de partenariat avec le CREPS est ainsi renouvelée avec comme missions :

- **la formation et la préparation des sportifs figurant sur les listes ministérielles ou inscrits dans les PES,**
- **l'enseignement des formations initiales et continues** (champ des activités physiques et sportives et champ de la jeunesse et de l'éducation populaire),
- **la mise en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation** dans le cadre du schéma régional de formation.

Au titre de m2A, il est proposé de retenir les modes d'accompagnement annuels suivants de l'antenne délocalisée du CREPS (valorisés à hauteur de 15 000 €) :

- **la mise à disposition de locaux administratifs, de formation et de moyens techniques** suffisants permettant le bon fonctionnement de l'antenne dans le cadre des missions définies précédemment,
- **l'application d'une tarification préférentielle (repas)** applicable au personnel permanent du CREPS, formateurs, jurys et stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre des missions conduites par le CREPS présents au CSRA.

* Centre de Ressources, d'Expertise et Performance Sportive